

# OTAN

## Fiche de données de sécurité

selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date d'émission : 2017-02-21 Date de révision : 2018-03-20 Version : 2,0

### SECTION 1 : Identification

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : OTAN  
Code du produit : Non disponible

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : Matériau de référence certifié d'ochratoxine A, solution d'étalonnage, pour utilisation en laboratoire seulement

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Conseil national de recherches Canada  
1200, chemin de Montréal  
Ottawa (Ontario) Canada K1A 0R6  
T 613-993-2359



Conseil national de  
recherches Canada

National Research  
Council Canada

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CANUTEC 1-613-996-6666

### SECTION 2 : Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification GHS

Liquides inflammables 2  
Toxicité aiguë 3 (Orale)  
Toxicité aiguë 3 (Cutanée)  
Toxicité aiguë 3 (Inhalation)  
Irritation oculaire 2A

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage GHS

Pictogrammes de danger (GHS) :



GHS02



GHS06



GHS07

Mention d'avertissement (GHS) :

Danger

Mentions de danger (GHS) :

Liquide et vapeurs très inflammables. Toxique en cas d'ingestion, par contact cutané ou par inhalation. Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence (GHS) :

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Appeler un centre antipoison/médecin en cas de malaise. En cas d'ingestion :

# OTAN

## Fiche de données de sécurité

selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Appeler immédiatement un centre antipoison/médecin. Rincer la bouche. En cas d'inhalation : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison/médecin. En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef. Éliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

### 2.3. Autres dangers

Aucune information complémentaire disponible

### 2.4. Toxicité aiguë inconnue

Non applicable

## SECTION 3 : Composition/information sur les ingrédients

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%
Acétonitrile	(n° CAS) 75-05-8	99.899
Acide formique	(n° CAS) 64-18-6	0.1
Ochratoxine A	(n° CAS) 303-47-9	0.001

## SECTION 4 : Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : En cas d'inhalation, transporter à l'air frais la personne exposée. Si elle ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, appliquer un masque à oxygène. Consulter immédiatement un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les porter à nouveau. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Si le produit a été ingéré, ne PAS provoquer le vomissement à moins que ceci ait été demandé par du personnel médical. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après inhalation : Toxique par inhalation. Peut causer l'irritation des voies respiratoires. Des vapeurs peuvent causer des narcoses, des maux de tête, une respiration difficile, des étourdissements, de la somnolence, une perte de conscience et même la mort.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Toxique par contact cutané. Peut irriter la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau. Les autres symptômes sont similaires à ceux qui apparaissent dans les cas d'inhalation et d'ingestion.

# OTAN

## Fiche de données de sécurité

selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

- Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
- Symptômes/lésions après ingestion : Toxique en cas d'ingestion. L'ingestion peut causer des maux de tête, des vertiges, de la somnolence, une acidose métabolique, un coma, ou des crises convulsives.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Poudre, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Liquide et vapeurs très inflammables. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.
- Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA). Refroidir les contenants exposés à l'incendie avec de l'eau pulvérisée. Les vapeurs peuvent être plus lourdes que l'air, et elles peuvent voyager le long du sol jusqu'à une source d'ignition distante et s'enflammer.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Éliminer toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

### 6.2. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour le confinement : Endiguer et contenir le produit renversé. Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ni dans les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.
- Procédés de nettoyage : Déblayer la substance avec une pelle et la placer dans un conteneur de récupération. Ventiler la zone.

### 6.3. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour des conseils supplémentaires sur les vêtements et l'équipement de protection, et la section 13 pour d'autres conseils sur l'élimination.

## SECTION 7 : Manutention et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

# OTAN

## Fiche de données de sécurité

selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- Mesures d'hygiène : Lessiver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.
- Conditions d'entreposage : Conserver sous clé et hors de portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais. Stocker dans un endroit bien ventilé.

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Acétonitrile (75-05-8)		
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	20 ppm
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	70 mg/m <sup>3</sup>
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	40 ppm
IDLH	US IDLH (ppm)	500 ppm
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	34 mg/m <sup>3</sup>
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (ppm)	20 ppm
Acide formique (64-18-6)		
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	5 ppm
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	10 ppm
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	9 mg/m <sup>3</sup>
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	5 ppm
IDLH	US IDLH (ppm)	30 ppm
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	9 mg/m <sup>3</sup>
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (ppm)	5 ppm
Ochratoxine A (303-47-9)		
ACGIH	Sans objet	
OSHA	Sans objet	
IDLH	Sans objet	
NIOSH	Sans objet	

### 8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés : Aérer/ventiler les lieux pour maintenir l'exposition aux poussières en suspension, émanations chimiques, fumée, etc, sous les limites permises.
- Protection des mains : Porter des gants résistant aux produits chimiques.
- Protection oculaire : Porter des lunettes de protection contre les poussières/les éclaboussures (correctement ajustées), ainsi qu'une protection faciale (écran facial).

# OTAN

## Fiche de données de sécurité

selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié.
Protection des voies respiratoires	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Maintenir les niveaux sous les seuils de la protection environnementale de la communauté.
Autres informations	: Ne pas manger, fumer ou boire là où la substance est manipulée, traitée ou entreposée. Se laver les mains minutieusement avant de manger ou de fumer. À manipuler selon les pratiques de sécurité et d'hygiène industrielles établies.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide clair
Couleur	: Aucune donnée disponible
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Liquide et vapeurs très inflammables
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de répartition n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Aucune information complémentaire disponible

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune, dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable, dans les conditions normales d'entreposage. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

# OTAN

## Fiche de données de sécurité

selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune, dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Matériaux incompatibles. Sources d'inflammation.

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Peut libérer des gaz inflammables.

## SECTION 11 : Données toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Toxique en cas d'ingestion, par contact cutané ou par inhalation.

OTAN	
DL50 orale rat	50 - 300 mg/kg
DL50 cutanée lapin	200 - 1000 mg/kg
CL50 inhalation rat	2 - 10 mg/L/4h (calculée en utilisant les valeurs ETA)

Acétonitrile (75-05-8)	
DL50 orale rat	160 mg/kg
DL50 cutanée lapin	390 mg/kg

Acide formique (64-18-6)	
DL50 orale rat	1100 mg/kg
CL50 inhalation rat	15 g/m <sup>3</sup> (Exposure time: 15 min)

Ochratoxine A (303-47-9)	
DL50 orale rat	20 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Ochratoxine A (303-47-9)	
Groupe IARC	2B - Peut-être cancérogène pour l'homme
Statut NTP (National Toxicology Program)	1 - Preuves de cancérogénicité, 3 - Cancérogène pour l'être humain selon une hypothèse raisonnable

Toxicité pour la reproduction : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# OTAN

## Fiche de données de sécurité

selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Danger par aspiration	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Symptômes/lésions après inhalation	: Toxique par inhalation. Peut causer l'irritation des voies respiratoires. Des vapeurs peuvent causer des narcoses, des maux de tête, une respiration difficile, des étourdissements, de la somnolence, une perte de conscience et même la mort.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Toxique par contact cutané. Peut irriter la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau. Les autres symptômes sont similaires à ceux qui apparaissent dans les cas d'inhalation et d'ingestion.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
Symptômes/lésions après ingestion	: Toxique en cas d'ingestion. L'ingestion peut causer des maux de tête, des vertiges, de la somnolence, une acidose métabolique, un coma, ou des crises convulsives.

## SECTION 12 : Données écologiques

### 12.1. Toxicité

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### Acétonitrile (75-05-8)

CL50 poisson 1	1600 - 1690 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])
CL50 poissons 2	1000 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static])

#### Acide formique (64-18-6)

CE50 Daphnie 1	120 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CE50 Daphnie 2	138 - 165,6 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Static])

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### OTAN

Persistance et dégradabilité	Non établi.
------------------------------	-------------

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### OTAN

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

#### Acétonitrile (75-05-8)

Coefficient de partage n-octanol/eau	-0,34
--------------------------------------	-------

#### Acide formique (64-18-6)

BCF poissons 1	0,22
Coefficient de partage n-octanol/eau	-0,54

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information complémentaire disponible

### 12.5. Autres effets néfastes

Aucune information complémentaire disponible

# OTAN

## Fiche de données de sécurité

selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

### SECTION 13 : Données sur l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes les réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales. Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.
- Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

### SECTION 14 : Informations relatives au transport

#### Department of Transportation (DOT) et Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Conformément aux exigences de DOT/TMD

N° ONU (DOT/TMD) : UN1648

Désignation officielle pour le transport (DOT/TMD) : Acétonitrile

Classe (DOT/TMD) : 3

Étiquettes de danger (DOT/TMD) :



Groupe d'emballage (DOT/TMD) : II

#### Indications complémentaires

Autres informations : Aucune information supplémentaire disponible

Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

### SECTION 15 : Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations fédérales

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la *Toxic Substances Control Act (TSCA)* de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus), sauf pour:

Ochratoxine A	n° CAS 303-47-9
---------------	-----------------

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus), sauf pour:

Ochratoxine A	n° CAS 303-47-9
---------------	-----------------

#### Acétonitrile (75-05-8)

Soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis

CERCLA RQ	5000 lb
Loi SARA Section 313, États-Unis – Déclaration des émissions	1,0 %

#### Acide formique (64-18-6)

Soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis

CERCLA RQ	5000 lb
Loi SARA Section 313, États-Unis – Déclaration des émissions	1 %

#### 15.2. Réglementation des États – É.-U.

Aucune information complémentaire disponible

# OTAN

## Fiche de données de sécurité

selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

### SECTION 16 : Autres informations

Date d'émission	: 2017-02-21
Date de révision	: 2018-03-20
Version	: 2,0
Préparé par	: Nexreg Compliance Inc.

#### **Avis de non-responsabilité :**

*Les renseignements contenus dans la présente fiche signalétique ont été établis sur la base de nos connaissances à la date de sa publication. Ils sont fournis uniquement à titre indicatif pour permettre la manipulation, la fabrication, le stockage, le transport, la distribution, la mise à disposition, l'utilisation et l'élimination dudit produit dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire fournie dans la fiche, peuvent ne pas être applicables au mélange dudit produit avec d'autres substances ni être utilisables dans tout autre procédé.*

*Ce produit est uniquement conçu dans le but de servir dans le cadre de travaux de recherche ou d'expériences. Il ne doit pas être utilisé à des fins alimentaires, thérapeutiques, ménagères, agricoles ou esthétiques. Il doit être utilisé sous la supervision d'un personnel technique qualifié et disposant d'une expérience pratique de la manipulation de substances chimiques potentiellement dangereuses. Outre le solvant contenu dans ce produit (le cas échéant), les autres substances dangereuses dans la solution présentent des concentrations si faibles que la détermination exacte du degré de danger qu'elles pourraient poser n'est pas justifiée et pourrait même s'avérer trompeuse. Enfin, nous ne pouvons être tenus responsables des dommages qui pourraient résulter de la manipulation de ce produit ou d'un contact avec celui-ci.*

*Le texte anglais est la version définitive de ce document*